

DECRET N° 95-127 du 20 Avril 1995

Abrogeant uniquement en ce qui concerne Messieurs Pierrot GUIDIGLO, Gustave SAVOEDA et Madame Lucie SAVOEDA les dispositions des Articles 9 et 10 du Décret N° 90-200 du 27 Août 1990 portant nomination de Ministres Conseillers de la République du Bénin dans les Ambassades et Représentations Diplomatiques.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-50 du 03 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 90-200 du 27 Août 1990 portant nomination de Ministres Conseillers de la République du Bénin dans les Ambassades et Représentations Diplomatiques ;
- SUR Rapport du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Mars 1995 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées uniquement en ce qui concerne Messieurs Pierrot GUIDIGLO, Gustave SAVOEDA et Madame Lucie SAVOEDA respectivement Ministres Conseillers à l'Ambassade du Bénin à PARIS et BEIJING les dispositions du Décret N° 90-200 du 27 Août 1990 portant nomination de Ministres Conseillers de la République du Bénin dans des Ambassades et Représentations Diplomatiques.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Avril 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,

Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,

Théodore H O L O.-
Ministre intérimaire

Le Ministres des Finances,

Robert TAGNON.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC MEPR-DN 4 MAEC-MF 8
SGG 4 AUTRES MINISTERES 19 AMBASSADES-BENIN 20 DPE/MFPRA 2 INSAE-
BCP 4 DCCT 3 CSM 2 GCONB 2 IGF 1 BN-DAN 2 INTERESSE 1 JORB 1.-